



Protections patrimoniales

- Bâti protégé (L.151-19 CU)
- Mur ou clôture protégé (L.151-19 CU)
- Cheminement piéton à préserver (L.151-38 CU)

Protections paysagères et/ou écologiques

- Arbre protégé (L.151-23 CU)
- Mare protégée (L.151-23 CU)
- Haie ou alignement d'arbres protégé (L.151-23 CU)
- Espace boisé classé (L.113-1 CU)
- Espace écologique et/ou paysagé protégé (L.151-23 CU)
- Loisirs agricoles de 50m autour des massifs boisés de plus de 100m (inconstructibles)

Protections diverses

- Bâtiment susceptible de changer de destination (L.151-13 CU)
- Linéaire commercial (L.151-14 CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 CU)
- Orientation d'aménagement et de programmation (L.151-6 et 7 CU)
- Secteur de taille et capacité d'accueil limités (L.151-13 CU)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (L.151-34 2° CU)

Informations et servitudes particulières :

Plus hautes eaux connues (PHÉC) d'Ile-de-France de 2014

- Crus de la Seine 1910
- Inventaire des zones humides - IDF - 2021
- Classe A: Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser.

Périmètre de protection des monuments historiques (catégorie ACI)

- Classé
- Inscrit

Source: cadastre 2024, DGFIP

ODRA

Prescription par délibération communautaire du : 23/03/22
 Arrêt par délibération communautaire du : 11/07/24
 Approbation par délibération communautaire du :

PLUIH
 PLAN LOCAL D'URBANISME
 INTERCOMMUNAL HABITAT

6.2 plan de zonage
 Donnermarie-Dontilly
 Bescherelles

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Bassée-Montois

0 100 200 m
 1:2 500

Bescherelles

0 100 200 m
 1:2 500